

Union
syndicale

Solidaires

Île-de-france

infos

JOURNAL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES ILE-DE-FRANCE

On se souviendra!

Janvier 2017



Les mobilisations contre la loi travail ont rythmé, pendant plus de 6 mois, l'année 2016. Même si nous n'avons pas obtenu le retrait de cette loi synonyme de reculs sociaux, nous {travailleur-euses, chômeur-euses, précaires, intermittent-es, jeunes étudiant-es ou lycéen-es, retraité-es} devons être fiers d'avoir fait entendre nos voix pendant toute cette période...

Oui, on se souviendra des "responsables" de cette loi dont les effets les plus nocifs vont apparaître au fur et à mesure de sa mise en œuvre mettant à mal les protections du Code du travail déjà fragilisées par les lois précédentes (Lois Macron, Rebsamen...).

Oui, on se souviendra du quadrillage policier des cortèges syndicaux et des violences que les forces de l'ordre ont exercés contre les manifestants.

Oui, on se souviendra de l'état d'urgence utilisé pour museler le mouvement social et des débats nauséabonds autour de la déchéance de nationalité.

C'est pour cela que nous ne voulons pas nous taire dans les mois qui viennent. C'est pour cela que nous ne voulons pas mettre nos revendications de côté et laisser les professionnels de la politique nous étouffer sous les discours et les promesses.

Nous savons que c'est nous, le camp des travailleurs et des travailleuses, qui devons prendre nos affaires en main si nous voulons un monde plus juste, un monde où les richesses seront partagées et non accaparées par une minorité, un monde où la liberté de circulation sera garantie et où chacun-e pourra avoir un travail et un logement dignes, un monde débarrassé des discriminations. Alors il est temps de se faire entendre et de montrer qu'un autre monde est possible. Ce monde, nous le construirons par nos luttes. 

Mobilisation

Editopage 2

Retour sur...

La police et la loi travailpages 4-5

Commerce

Du riffi à New look Créteilpage 6

Accord sur le travail du dimanche au BHV Maraispage 7

Actualité

Travail dominical : quand Hidalgo singe Macronpage 8

La Poste : une victoire sans précédent des guichetspage 9

Vers une grève sociale Transnationalepage 10

Une nouvelle union locale Solidaires à Parispage 11

Métropole du Grand Paris et l'Emploi !pages 12-13

Repères

Permanences des syndicats SOLIDAIRES en Ile-de-Francepages 14-15

Liste des défenseurs syndicaux de l'Union syndicale Solidaires en IDFpages 16-17

Conseillers du salarié Solidaires en Ile-de-Francepages 18-19

A dispo

Fiches Solidairespage 20

Retour sur la Police

Un des éléments marquants de ce mouvement a été la façon dont le gouvernement a utilisé la répression pour tenter de le faire taire. Cet épisode policier a été ouvert par la mort de Rémi Fraïsse le 26 octobre 2014 et maintenu par le biais de l'état d'urgence jusqu'à la loi travail en passant par les répressions durant la cop 21, même si on ne doit pas oublier que cette politique de répression a été initiée dans certains quartiers populaires.



Photos : © Serge D'IGNAZIO

L'usage des flash-balls, l'utilisation intensive des "grenades de désencerclement", les tirs tendus de grenades, les charges et les interpellations ultra-violentes, les gazages à bout portant, les matraquages de personnes arrêtées ont été abondamment filmés. Le "nassage" des manifestant-es, les "petites humiliations", les fouilles et la confiscation des équipements de protections individuelles ou de drapeaux, les "interdictions de manifester" signifiées à plusieurs centaines de personnes, sont certes moins spectaculaires mais tout aussi inacceptables.

Les organisations, les cortèges, les véhicules et même les locaux syn-

dicaux n'ont pas été épargnés. Un pas symbolique a même été franchi avec la volonté gouvernementale de vouloir interdire la manifestation du 23 juin à Paris, puis dans la façon dont la préfecture et le gouvernement ont permis qu'elle se déroule.

Il faudra sans aucun doute tirer toutes les conséquences politiques et pratiques de ce qui apparaît comme un changement de doctrine du "maintien de l'ordre" à la française, qui se caractérisait notamment par un relatif refus d'utiliser le contact systématique contre les manifestant-es.

La multiplication des cas démontre

qu'il ne s'agit pas simplement de "bavures individuelles" : en France, contrairement à d'autres pays, la police n'a aucune autonomie et agit sur ordre, du début à la fin de la manifestation. Les interpellations en plein cortège ou manif n'ont eu comme but que la politique du chiffre, faire du nombre et de la "contre publicité" au mouvement.

S'il n'y a pas eu d'ordre clair de la part de l'Etat de laisser pourrir la situation, il y a au minimum un "chèque en gris" qui a été donné. Il suffit de se rappeler la déclaration de Manuel Valls assenant "*qu'aucune consigne de retenue ou de ne pas interpellier*" n'avait été donnée.

et la Loi Travail



Si la Préfecture a tenté de légitimer l'action de sa police par un usage indiscriminé de la force en ne cessant de parler de "casseurs à arrêter", sa tactique n'a servi qu'à renforcer une dynamique et une cohésion contre un ennemi qui est devenu commun, avec le slogan "tout le monde déteste la police".

Le Préfet (et le gouvernement) reprennent à leur compte le langage policier selon lequel la violence des manifestants pourrait exonérer les dispositifs et actions des forces de l'ordre.

En réduisant les affrontements entre certains contestataires et la police à des actes criminels ("casseurs, délinquants"), le pouvoir public s'exonère d'une analyse politique de la situation et donne le champ libre à la répression et la judiciarisation des mouvements sociaux.

A l'heure actuelle, il est difficile de savoir si ces violences et errements de la police ont été faits strictement sur ordre des politiques ou si au contraire ils démontrent un pouvoir policier qui prend le pas sur un pouvoir politique affaibli, laissant la police faire ce qu'elle veut.

Dans les deux cas, cette séquence ne peut qu'inquiéter. ■

"Les interpellations en plein cortège ou manif n'ont eu comme but que la politique du chiffre..."

Union
syndicale
Solidaires
Paris

Note manifestations « loi travail »

Suite aux différentes manifestations contre la loi travail depuis le mois de mars, il nous a semblé opportun de faire un pré-bilan de celles-ci.

Sur les relations avec la Préfecture de Police.

Nous sommes amenés à nous rendre, en intersyndicale, à la Préfecture de Police afin de signer les parcours de manifestations que nous déposons. C'est une procédure habituelle que nous devons faire auprès des autorités. Nous prenons des décisions avec les URIF concernant les manifestations parisiennes et nous assumons de les signer de façon unitaire.

Fin avril nous avons, toujours en intersyndicale, envoyé une lettre au Préfet Cadot dénonçant les violences dont faisaient preuve les forces de police lors de nos manifestations. Nous avons été reçus par celui-ci et lors de cette entretien nous avons dénoncé les faits suivants : que les CRS coupent les cortèges syndicaux et que ceux-ci soient encerclés lors de nos déplacements dans la rue, sur l'excessive violence exercée sur les manifestant-es, sur l'usage massif des gaz lacrymogènes et des grenades de désencerclement et le fait qu'ils ne nous laissent pas manifester jusqu'à la destination prévue. La seule réponse qui nous a été apportée : le manque d'effectifs dans les rangs de la police.

Le 10 mai dernier, suite à la signature du parcours de la manifestation du 12, le Préfet a tenu absolument à rencontrer les organisations signataires afin de nous faire part de son inquiétude, réelle ou supposée, d'une montée de violence suite à l'annonce du 49.3. Il nous a demandé deux choses : si nous autorisons les forces de police à venir chercher les éventuels « casseurs » dans les cortèges, à cela les organisations syndicales ont répondu par la négative ; il voulait nous, Solidaires, imposer un flanc-gardage, nous prenant pour le point faible du cortège ce que nous avons absolument refusé. Suite à ces deux refus, il nous a informé du dispositif de concentration des forces devant le carré de tête qui s'est avéré totalement inutile.

Que le Préfet communique suite à cette rencontre est bien sûr dans son intérêt. Que certain-es (parmi les manifestant-es ou observateurs avertis) prennent sans recul et pour argent comptant les expressions de la Préfecture de Paris est bien dommageable...

Du rififi à New look Créteil

Le 5 novembre, des délégué-es de la section SUD Commerce New Look, des militant-es du syndicat et de Solidaires 94 ont manifesté dans le magasin de l'enseigne de prêt-à-porter en question situé au centre commercial Créteil Soleil.



“Nous ne baisserons pas les yeux...”

La raison de notre venue ?

Dénoncer la détérioration des conditions de travail et les pressions hiérarchiques sur le personnel. Face à nous, une direction peu encline au dialogue, qui n'a rien trouvé de mieux que d'évacuer la clientèle de la boutique avant de la fermer et de cloîtrer le personnel au stock où, fort heureusement, nos représentant-es ont pu discuter avec eux.

Une AG du personnel un samedi après-midi, organisée par les patrons, cela ne se refuse pas, non ?

Plus encore, la direction a mis fin à la période d'essai d'une employée au motif qu'elle aurait témoigné dans le cadre de la procédure de droit d'alerte diligentée par un de nos délégué-es du personnel à la demande d'un autre salarié du magasin... Les prud'hommes sont saisis et se prononceront dès mars 2017. Nous avons appris depuis que ce même employé a été licen-

cié pour faute grave au motif éhonté qu'il se serait livré à des atouchements envers une collègue... avec qui il a pourtant continué à travailler comme si de rien n'était ! Là aussi, les prud'hommes sont saisis et une plainte a également été déposée avant même que l'accusation infamante à son égard lui soit confirmée. Depuis, la direction s'est lancée, en manipulant d'abord un des membres de la section puis en instrumentalisant le CHSCT, dans une entreprise de déstabilisation de nos représentant-es : nous ne baisserons pas les yeux, ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fera chuter la température ! Ce qui arrive à Créteil est loin d'être un cas isolé chez New Look, nous sommes bien décidés à y remédier, y compris en retournant manifester sur le magasin s'il le faut. —

Union Syndicale Solidaires
Val-de-Marne

Accord sur le travail du dimanche au **BHV Marais**

L'accord des ouvertures dominicales au BHV signé par SUD et la CGC a pu troubler quelques adhérents dans les sections syndicales tant au plan local que national.

Il est de notre responsabilité d'en expliquer l'esprit et d'en dégager la substantifique moelle. A l'origine, la loi Macron et la déréglementation sur le repos dominical. Notre syndicat a appelé ses adhérents à se mobiliser, nos camarades sont sortis en masse devant les grands magasins notamment pour en demander le retrait.

Au lendemain de la promulgation des zones internationales se posait la question de la poursuite de la lutte au niveau juridique ou la négociation dans les entreprises. Nous avons fait le choix d'ouvrir des négociations sous certaines réserves comme l'abandon de la nocturne du mercredi, des embauches dédiées, l'abandon des plans sociaux projetés concernant les 2 magasins de Lyon. Une première proposition d'accord a été soumise à referendum et refusée par 50% des votants (13 voix d'écart).

Nous avons redemandé des négociations avec l'appui de nos juristes pour obtenir certaines compensations notamment l'abandon de la remise en question de l'accord de rémunération des vendeurs prévoyant une baisse de fait des salaires de 10% de cette population. Une limitation à 15 dimanches travaillés au volontariat pour les salariés BHV à la vente et 5 dans les services annexes, l'embauche de 150 salariés de fin de semaine et des avantages sociaux supplémentaires (chèque CESU). Un observatoire des dimanches a été désigné pour suivre nos demandes (passage des temps partiels en temps pleins, abandon du samedi travaillé pour les familles monoparentales...) Force est de constater que pour l'année 2016 les salariés BHV ont



largement adhéré au dispositif, 735 demandes ont été prises en compte, 8 dimanches travaillés en moyenne et un paiement x3 pour 85% du personnel. Depuis 8 ans que les salaires stagnent, les salariés sont demandeurs de ce dispositif pour pouvoir s'en sortir.

A ce jour, il y a eu 180 nouveaux embauchés en fin de semaine, principalement des jeunes effectuant leur premier emploi, ou des personnes en difficulté sociale.

Nous avons récemment annoncé que notre organisation syndicale reverrait sa position au mois de décembre 2016 (fin de la période de mise en place) au vu des résultats des contreparties accordées aux salariés en pesant les conséquences pour la pérennité de nos emplois.

Conscients du malaise que nos décisions ont pu créer dans certaines équipes de l'Union syndicale Solidaires, nous rappelons que celles-ci ont fait l'objet de débats intenses au sein de notre syndicat et qu'une large majorité en a décidé l'exécution. ■

Travail dominical : quand Hidalgo singe Macron



Tout ça pour ça : alors qu'Anne Hidalgo n'avait pas de mots assez durs pour fustiger la loi Macron puis que le Conseil constitutionnel, saisi par la ville, lui a donné raison, la maire de Paris a fait savoir qu'elle comptait octroyer le nombre annuel maximum de dimanches d'ouverture des commerces pour 2017.

C'est vrai que les choses avaient mal commencé alors que la mairie, après avoir récupéré cette compétence à l'instar des autres municipalités, a fait adopter en septembre dernier, en dehors de toute base légale, un arrêté pour sécuriser les ouvertures dominicales restantes pour l'année 2016.

La municipalité motive son revirement par la nécessité de permettre aux commerçants de faire face à la concurrence générée par les zones touristiques internationales (ZTI) ouvertes elles chaque dimanche. Or force est de constater que beaucoup de magasins dans ces dernières ont encore leur rideau baissé en raison de la résistance des salariés concernés et de leurs syndicats.

Plus encore, alors que la fréquentation commerciale est en baisse, en particulier suite aux craintes des touristes, l'intérêt purement économique d'étendre davantage les

horaires, de surcroît avec le coût supplémentaire que cela entraîne, est nul.

Toute honte bue, la majorité des élus socialistes a voté avec la droite au Conseil de Paris du 9 novembre dernier la délibération portant au maximum de 12 les dimanches d'ouverture d'une écrasante majorité de commerces parisiens situés hors ZTI en 2017.

Inutile économiquement et injuste socialement, cette décision ne peut qu'amener, à terme, la généralisation du travail dominical à toute la capitale, déjà réclamée par la droite parisienne, ainsi que sa banalisation, y compris en termes de contreparties pour les salariés concernés.

Le CLIC-P, dont SUD Commerce est partie prenante, tire sans plus attendre les conséquences de l'alignement de Madame Hidalgo sur la loi Macron en :

- attaquant devant le Tribunal Administratif l'arrêté relatif aux dimanches restants pour l'année 2016 et en se réservant le droit de le faire pour celui de 2017,
- appelant les salariés ainsi que les élus des CHSCT et CE des commerces concernés, qui doivent être consultés sur ces ouvertures, à s'y opposer. 

La Poste : une victoire sans précédent des guichets

Dans un contexte de mal-être à la Poste, où les restructurations avancent grand train laissant derrière elle des agents au bord du suicide et des maladies professionnelles, gagner une lutte redevient possible. Les guichets des bureaux de Poste de Jeanne d'Arc/Rive Gauche/Patay, tous situés dans le 13^e arrondissement de Paris, l'ont prouvé en se mettant en grève majoritairement (80% des agents) pendant 40 jours. La formule n'a rien de secret : ils-elles sont resté-es uni-es et déterminé-es face à la direction. Retour sur une lutte gagnante.

Le navire Poste prend l'eau de toute part : suicides en série, personnel à bout, précarité galopante, mutations forcées... Les restructurations à répétition en sont directement responsables : on demande de faire plus avec le minimum de personnel, plus de 16 000 départs non remplacés depuis 2005, 7 600 suppressions de poste en 2015, un taux d'absentéisme croissant d'année en année (6,65% en 2015 contre 4,40% en 2014)... Un bilan social édifiant ! La Poste répond à cela avec des fusions de bureaux et ce fut le cas de trois bureaux du 13^e arrondissement avec quatre suppressions d'emploi, le non comblement de départs ultérieurs à l'élaboration du projet de fusion et la réduction de l'amplitude horaire, dégradant les conditions de travail mais aussi l'accueil et les services rendus aux usager-es.

Depuis le 7 septembre et pendant 40 jours, les guichetier-es sont resté-es soudé-es multipliant les rassemblements place d'Italie et ainsi restant visibles. Un message qui s'adresse principalement aux usager-es, les grévistes obtiennent le soutien de ceux-lles-ci par le biais d'une pétition. Un élan de solidarité s'est créé : des structures syndicales, les unions locales et départementales ainsi que des particuliers ont soutenu la grève en apportant un soutien financier aux grévistes. L'intersyndicale SUD, CGT et FO a maintenu le cap afin de se battre de façon unitaire contre les projets dévastateurs de la direction de la Poste. Les grévistes ont entamé une



"Aucun combat n'est perdu d'avance !"

tournée des bureaux de poste des 13^e et du 5^e arrondissement afin de populariser leur lutte auprès des collègues.

Après plusieurs audiences et négociations ardues, le personnel en grève a obtenu deux emplois pérennes, un surnombre comblant une absence de longue durée et une harmonisation des horaires obligeant la Poste à revoir à la hausse le cadre d'organisation du secteur des guichets. Tout ceci prouve qu'aucun combat n'est perdu d'avance : si l'unité et la détermination sont les moteurs des mobilisations face à la résignation, cette lutte laisse à réfléchir et vient démontrer de façon éclatante : Nous pouvons gagner ! —

Vers une grève sociale Transnationale

S'est déroulée à Paris les 21, 22 et 23 octobre la deuxième rencontre annuelle de la Plateforme vers une grève sociale Transnationale.



Photos : © Serge D'IGNAZIO

150 personnes ont participé aux différents échanges de la rencontre de trois jours de la plateforme vers une grève sociale transnationale les 21, 22 et 23 octobre à Paris.

Solidaires prend part aux rencontres depuis maintenant un an, avec les rencontres de Francfort et Poznan. Les participants, travailleurs et activistes, sont venus d'Italie, de Grande Bretagne, de Slovénie, de Bulgarie, de Pologne, de Suède, d'Allemagne et de Belgique.

Acteurs du mouvement français contre la loi travail, salariés d'Amazon de Pologne, d'Allemagne et de France, grévistes de Deliveroo en Grande-Bretagne, travailleurs migrants d'Italie en lutte contre l'exploitation et les lois relatives à l'immigration, travailleurs du secteur social et de la santé d'Alle-

magne et de Suède, activistes sur la route des Balkans, médecins internes anglais et étudiants slovènes, se sont réunis à Paris afin de discuter autour des problématiques de comment surmonter les limites des mobilisations et des luttes sociales au niveau local et les relier dans le cadre d'un projet commun.

Des prochaines rencontres sont prévues courant 2017 à Londres, Ljubljana en Slovénie, et Berlin. Le 21 octobre, à la bourse du travail d'Orléans était organisée une rencontre autour d'Amazon entre salariés allemands (syndicat Ver.di, Berlin et Bad Hersfeld), polonais (syndicat OZZ-IP, Poznan) et français (Sud Commerces et Services, Saran). Les échanges ont été fructueux et une rencontre est prévue pour début 2017 à Wroclaw en Pologne. ■

Une nouvelle union locale Solidaires à Paris

Depuis bientôt un an, une nouvelle union locale Solidaires a vu le jour dans l'Est parisien. Après les 5^e et 13^e arrondissements, ce sont maintenant les 10^e, 19^e et 20^e arrondissements qui sont couverts par une antenne locale de l'Union Départementale Solidaires Paris.

La création de cette UL répond à quatre objectifs :

- faire entendre une autre voix, un autre discours, en allant à la rencontre des travailleurs-euses et des habitant-es de l'Est parisien et en diffusant des publications interprofessionnelles qui parlent à toutes et à tous ;
- développer l'entraide et la solidarité, en renforçant et en popularisant les luttes menées par les différentes sections ou syndicats professionnels implantés dans les 10^e, 19^e et 20^e arrondissements. Le but ? Se filer des coups de main et faire connaître les actions des un-es et des autres ;
- développer notre Union syndicale Solidaires, en menant un travail local d'implantation syndicale grâce à des diffusions ciblées. Sur Paris, c'est en particulier dans le secteur du commerce que nous avons essayé d'intervenir, que ce soit dans le cadre de la mobilisation contre la loi travail ou dans le cadre de la campagne pour les élections dans les TPE/TPA ;
- renforcer la vie militante locale, en participant aux collectifs locaux qui essaient l'Est parisien, en développant les résistances et les alternatives locales.

Pour l'instant, l'UL Solidaires Paris Est regroupe des militant-e-s syndicaux de quelques secteurs professionnels (dans l'éducation, dans le rail, dans la culture, dans le monde associatif ou aux finances) désireux de faire vivre le syndicalisme non seulement sur leurs lieux de travail mais aussi localement dans leurs quartiers.

L'enjeu est de taille : il s'agit à la fois de rendre visible l'action de Solidaires dans de nouveaux secteurs

et de décliner localement une autre facette de l'activité syndicale.

Pour faire leurs premiers pas, les militantes et militants de l'UL Paris Est ont tâché de tisser des liens entre différents syndicats professionnels de Solidaires et d'aller à la rencontre des salarié-e-s, en particulier dans les commerces. Rattrapée dès le mois de mars par la mobilisation contre la loi travail, l'UL a ensuite essayé de multiplier les diffusions de tracts interprofessionnels pour toucher la population et rendre vi-

“Aujourd’hui, l’UL a encore besoin de trouver des bonnes volontés pour se construire et se développer”

sible le mouvement en cours. Après une pause estivale bien méritée, c'est rapidement la campagne d'information autour des élections professionnelles dans les TPE et TPA qui a occupé le devant de la scène et les syndicalistes de l'UL ont alors repris leur sacoches de tracts pour faire le tour des petites enseignes de l'Est parisien.

Aujourd'hui, l'UL a encore besoin de trouver des bonnes volontés pour se construire et se développer mais les projets ne manquent pas : mettre en place une permanence sur le droit du travail dans un centre social, organiser des réunions publiques conviviales, afficher régulièrement dans l'Est parisien pour occuper la rue et faire connaître Solidaires, etc.

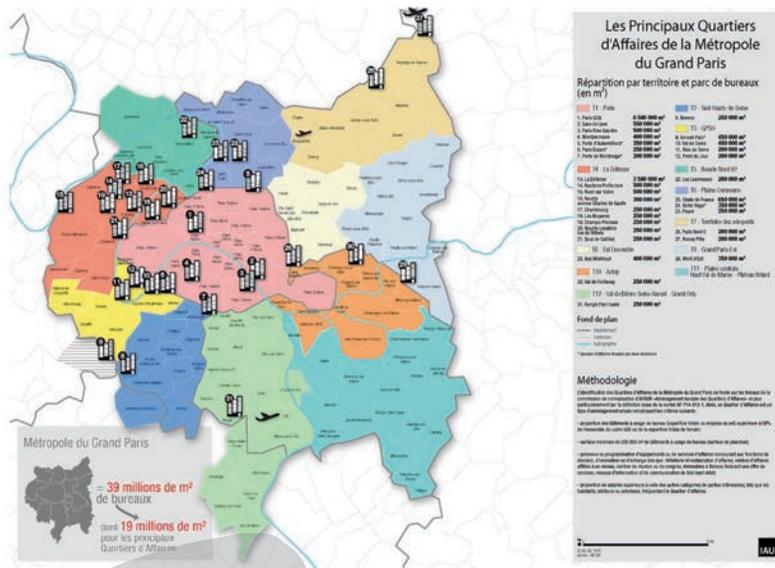
Si vous avez un peu de temps et que vous travaillez et/ou habitez dans le 10^e, le 19^e ou le 20^e arrondissement, n'hésitez pas à nous écrire à ul-parisest@solidairesparis.org

L'union (locale) fait la force ! 



Métropole du Grand Paris et l'Emploi !

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la Métropole du Grand Paris et ses douze territoires ont vu le jour. Le 22 janvier 2016, Patrick Ollier (député-Maire de Rueil Malmaison-92) a été élu président de la Métropole à la tête d'une gouvernance partagée avec des vice-présidences attribuées à toutes les couleurs politiques (Les Républicains, l'UDI, PS, Front de Gauche et EELV).



La Métropole du grand Paris, leader européen et mondial dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

- Avec plus de 150 000 emplois dans la recherche dont près de 100 000 chercheurs, l'Île-de-France concentre 40 % des effectifs nationaux. L'Île-de-France représente 37 % des effectifs de la R&D publique et privée,
- 8 pôles de compétitivité mobilisent en réseau les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises autour de projets innovants. Ces pôles réunissent plus de 3000 membres, dont 400 laboratoires ou établissements d'enseignement supérieur, qui se situent dans la région et au-delà.

Même si la loi Notre a notablement élargi les compétences des régions : économie, formation, lycée, environnement, logement, transport... le principal rôle qu'elles ont désormais concerne le pilotage du développement économique. Mais la particularité de la région Ile-de-France c'est qu'en matière d'innovation et de recherche économique, du soutien aux technopôles, de l'enseignement supérieur... Ce sont des réalités quasi exclusivement métropolitaines et donc prises en charge par la Métropole du Grand Paris. Le SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) établi par la région n'étant pas prescriptif, autant dire qu'en matière économique, c'est bien la MGP qui fera comme bon lui semble, au risque d'accroître les inégalités économiques entre le territoire de la MGP et le reste de l'Île de France

plus rural. Dans son discours d'intronisation, le président de la MGP a donné le ton :

- "Elle (la MGP) doit jouer un rôle fondamental pour exister sur la scène internationale et pour créer les conditions d'attractivité et de l'investissement, donc d'emploi pour les 7 millions d'habitants de son périmètre !"
- "Elle est exceptionnelle parce qu'elle est aussi constituée sur la base d'une gouvernance partagée, ce qui fait d'elle une métropole particulière car elle aura la capacité de porter des projets majeurs en transcendant les clivages politiques. La MGP sera donc un moteur avec ses 131 communes et ses 131 maires pour créer une véritable dynamique métropolitaine. Nous sommes les seuls dans cette situation en France !"

Mais quels sont ces emplois qui surgiraient de cette dynamique métropolitaine et quelles conséquences sur les inégalités ?

La région Ile de France est déjà la première région économique française, 66,7% des actifs ont un emploi contre 63,7% pour la France métropolitaine*. Pour autant, la région est marquée par des inégalités importantes et des taux de chômage records dans certains territoires de la MGP. Car en fait, la dynamique économique portée par le développement de l'aménagement du territoire de la Métropole du grand Paris attire certains types d'emplois et en repousse d'autres ailleurs. Déjà la région IDF, dont certains disent comme Valérie Pé-

*Tous les chiffres repris dans cet article proviennent de statistiques de l'Insee en 2012

resse, la nouvelle présidente depuis 2015, qu'elle aurait dû être à elle seule le périmètre de la MGP, compte 29,1% de cadres contre 17,1% en France Métropolitaine, seulement 13,4% d'ouvriers contre 21,4% en France Métropolitaine. Ces écarts sont encore plus importants dans la MGP qui concentre la quasi-totalité des sièges sociaux et des centres de recherche.

Alors que ces inégalités, avec plus de chômage et de précarité pour les populations moins qualifiées, s'accroissent en Ile de France, on continue avec le Grand Paris la même urbanisation prônée déjà dans les années 60 pour la région parisienne (SDAURP schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne rendu public en 1965), concentration et densification avec une Métropole toujours plus grosse, avec plus de bureaux et plus d'hôtels.

Les mêmes schémas amènent les mêmes résultats, on construit un territoire à l'image de ses entreprises et non pas de ses habitants. On construit pour aménager des villes compétitives en opposition avec des villes solidaires. On prône la concurrence en lieu et place de la coopération. Le résultat est sans appel, on ne peut alors qu'aggraver les inégalités au lieu de les combattre.

Les politiques des institutions publiques, internationales, nationales et locales consistent aujourd'hui avec les Métropoles à livrer, au risque de très fortes spéculations

sur le foncier, à des intérêts privés ciblés les terrains appartenant à la collectivité afin d'y réaliser des grands projets d'urbanisme. C'est le cas par exemple, pour la MGP, du projet Europacity, dont les terres agricoles vont être remises à la famille Mulliez (Auchan...) afin de bâtir un méga complexe commercial, mais aussi de la construction de 28 000 logement dans le parc départemental de La Courneuve, le tout afin d'augmenter l'attractivité pour le développement du pôle économique de recherche et développement aéronautique sur le territoire du Bourget- Dugny et de son aéroport d'affaires. L'affirmation des Métropoles n'est donc ni plus ni moins que la privatisation de l'ensemble de l'espace public.

A la différence des classes supérieures pour qui on aménage le territoire afin de mieux les accueillir, avec à la clé une explosion des prix de l'immobilier, il ne restera pour les classes populaires jetées dans la précarité du logement, le chômage et la misère qu'à chercher à se loger toujours plus loin, hors de la Métropole.

A contrario des dirigeants des grandes entreprises, des consortiums bancaires et des grands groupes immobiliers, plus que jamais, les salariés et habitants, eux, restent tenus à l'écart des prises de décision qui affectent pourtant une partie de leur existence. A cet égard, les procédures de "consultation", "les débats publics" et autres mécanismes de "participation citoyenne" mis en place par les élus locaux

fonctionnent comme autant d'ali-bis démocratiques, sans influence autre sur les choix urbanistiques que des modifications de détail. La concertation avec la population demeure une fiction.

L'aveuglement de l'ensemble des élus des collectivités pour l'accueil des jeux olympiques en 2024 à Paris afin d'accélérer le processus de développement économique de la Métropole du Grand Paris démontre l'incroyable injustice qui consiste à privatiser nos espaces publics afin d'assouvir les besoins des requins de la finance.

La mise en place de la Métropole du Grand Paris, génératrice d'inégalités qu'elle prétend résoudre, ne peut donc pas être une bonne chose pour ses habitants pas plus que pour ceux du reste de l'Ile-de-France. L'aménagement et l'affirmation des Métropoles comme l'a souligné la loi Maptam n'est pas une solution pour les salariés et habitants. Nous devons montrer dans nos luttes quotidiennes que le développement de villes solidaires est possible en opposition aux villes dites "compétitives". Les mouvements et les mobilisations mettent en avant le refus des expulsions, la lutte contre les expropriations, le refus de la financiarisation, le refus des inégalités et de la dégradation de l'environnement et son climat, des luttes contre les précarités et le chômage, des luttes des migrants et réfugiés... des luttes qui soulignent la nécessité de la reconquête de l'espace public, du droit à la ville et non sa privatisation. ■

La Métropole du grand Paris porte une forte attractivité économique, facteur de croissance et d'emploi

- 7 nouvelles entreprises sur 10 sont créées dans la métropole du Grand Paris, soit 91 100 nouvelles entreprises en 2013. L'Ile-de-France concentre un quart des créations d'entreprises en France.
- 29 pôles d'emplois dans la métropole du Grand Paris regroupent plus de 2 millions d'emplois salariés sur les 4,1 millions d'emplois. L'Ile-de-France représente 23 % de l'emploi salarié en France.
- Les 4 premiers pôles (Quartier central des affaires, Centre de Paris, la Défense et Boulogne-Issy) totalisent près de 1 million d'emplois salariés très diversifiés, dans des domaines comme la finance, l'assurance, l'audiovisuel, la communication mais aussi le commerce, l'hébergement et la restauration.
- L'économie créative représente 500 000 emplois, soit 10 % de l'emploi en Ile-de-France. Elle génère plus d'emplois que les activités financières et la construction, et deux fois plus que l'hôtellerie-restauration. Ces activités sont concentrées au cœur de l'agglomération : 50 % à Paris et 90 % dans la Métropole du Grand Paris. Les industries créatives représentent 350 000 emplois, dans des secteurs d'activités tels que le cinéma et l'image animée, l'audiovisuel, la publicité, l'architecture, la musique, le spectacle vivant, l'édition de livre, de jeux vidéo, le design, la mode...

Permanences des syndicats Conseil et défense de

Droit du travail, permanences interprofessionnelles

Solidaires Paris

Tous les mardis, 13h-18h
(Hors manifestations et jours fériés)
13, rue d'Armaillé, Paris 17^e
Métro lignes 1, 2 et 6 & RER A station Charles de Gaulle Etoile (Sortie 5, Avenue Carnot)

Permanence juridique et syndicale interprofessionnelle à destination des salariés du privé pour des questions relevant du droit social. Cette permanence est accessible sans rendez-vous et sans adhésion préalable.

En outre Solidaires Paris participe à une permanence intersyndicale à la bourse du travail, permanence qui se tient tous les jours. Cette permanence se tient sans rendez-vous, les inscriptions se font à partir de 08h.

Bourse du travail de Paris, bâtiment principal - 3, rue du Château d'Eau, Paris 10^e
Métro lignes 3, 5, 8, 9 et 11, station République

Union locale Solidaires Saint-Denis

Le mercredi après midi de 14h à 18h
Bourse du travail de Saint-Denis
3^e étage salle 304 - 9, rue Génin, Saint-Denis
solidairesaint-denis@solidaires.org
Métro ligne 13 station Saint-Denis Porte de Paris.

Union locale Solidaires Montreuil

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi
Bourse du travail de Montreuil,
24, rue de Paris, Montreuil
Tél. : 01 48 51 05 93
solidairesmontreuil@wanadoo.fr
Métro ligne 9 station Croix de Chavaux
Sur rendez vous par mail à solidairesmontreuil@wanadoo.fr (pour les salariés habitant ou travaillant sur

la partie sud du département de la Seine Saint Denis).

Union locale Solidaires Bondy

Du lundi au vendredi de 09h à 17h.
fermé le mercredi
2, rue Guillaume Apollinaire, Bondy
Tél. : 01 48 47 80 64
Rer E, Tram 4 station Bondy

Solidaires Créteil

Le vendredi de 14 à 18h
Maison départementale des syndicats au 11, rue des Archives, Créteil
Tél. : 01 43 77 06 42
solidaires94@wanadoo.fr
Métro ligne 8 station Préfecture de Créteil

Droit du travail, permanences par secteur

Pour les salarié-es du commerce, des services et des particuliers employeurs :

Sud Commerces et Services

Le mardi de 14h à 18h
13, rue d'Armaillé, Paris 17^e
Tél. : 01 40 55 58 22
sudcommerce@yahoo.fr
Métro lignes 1, 2 et 6 & RER A station Charles de Gaulle Etoile (Sortie 5, Avenue Carnot)

Pour les salarié-es de la restauration :

Sud Hôtellerie Restauration SNHR

Le mardi de 13h30 à 18h
Tél. : 01 44 85 37 86
snhr@orange.fr
13, rue d'Armaillé, Paris 17^e
Métro lignes 1, 2 et 6 & RER A station Charles de Gaulle Etoile (Sortie 5, Avenue Carnot)

Pour les salarié-es de la santé, du social et de l'aide à domicile :

Fédération Sud Santé Sociaux
70, rue Philippe de Girard Paris 18^e
Tél. : 01 40 33 85 00
contact@sudsantesociaux.org
Métro ligne 2 station La Chapelle

SOLIDAIRES en Ile-de-France des salarié-es isolé-es

Sud Santé Sociaux Paris

Le mercredi de 18h à 20h
Bourse du travail de Paris, annexe
Varlin - 85, rue Charlot Paris 3^e
Tél. : 01 44 78 54 73
contact@sudsantesociaux75.fr
Métro lignes 3, 5, 8, 9 et 11 station
République

Sud Santé Sociaux Seine-Saint-Denis CHS Ville Evrard

2, av Jean Jaurès, Neuilly-sur-Marne
Tél. : 01 43 09 33 94
sudve93@gmail.com

Pour les salarié-es de la prévention
sécurité :

Sud Solidaires Prévention et Sécurité

Tél. : 01 40 18 18 11
144, boulevard de la Villette
Paris 19^e
Métro ligne 2 station Jaurès ou
Colonel Fabien

Pour les salarié-es de la Culture :

Sud Culture

Sur RDV les mardis et jeudis après-
midi de 14h à 18h.
Tél. : 01 40 15 82 68
61, rue Richelieu Paris 2^e

Pour les salarié-es du nettoyage :

Sud Nettoyage

Le jeudi après midi de 12h à 18h.
Tél. : 01 42 39 55 04
144, boulevard de la Villette
Paris 19^e
Métro ligne 2 station Jaurès ou
Colonel Fabien

Pour les salarié-es des associa-
tions (hors secteur santé/so-
cial/aide à domicile)

ASSO

Tous les seconds mardis du mois de
19h à 21h. Sur RDV à asso.ilede-
france@yahoo.fr
144, boulevard de la Villette
Paris 19^e
Métro ligne 2 station Jaurès ou
Colonel Fabien

Pour les salarié-es de
l'enseignement privé :

Sundep Paris

Tous les vendredis de 14h à 18h sauf
vacances scolaires sans Rendez-
vous
Bureau 527 - 3, rue du Château
d'Eau 75010 Paris
Métro République

La permanence est ouverte à tou-
tes ceux et celles qui sont salarié-
es de l'enseignement privé sous
contrat avec l'Etat ou hors contrat,
de la formation, qu'ils-elles soient
enseignant-es ou autres.

Droit du séiour, permanences

Solidaires Paris

Le vendredi de 17h30 à 19h
144, boulevard de la Villette
Paris 19^e
Métro ligne 2 station Jaurès ou
Colonel Fabien

Union locale Solidaires Montreuil

Attention ! Cette permanence est
suspendue, seuls les dossiers en
cours sont traités
les mardis et mercredis de 14h30 à
19h

Bourse du travail de Montreuil,
24, rue de Paris, Montreuil
Tél. : 01 48 51 05 93
solidairesmontreuil@wanadoo.fr
Métro ligne 9 station Croix de Chavaux

Solidaires Créteil

Le vendredi de 14h à 18h
Maison départementale des syndi-
cats au 11, rue des Archives, Créteil
Tél. : 01 43 77 06 42
solidaires94@wanadoo.fr
Métro ligne 8 station Préfecture de
Créteil



Annexe de l'arrêté du 29 juillet 2016

**Liste des défenseurs syndicaux pour la période
du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2020 désignés
par l'Union syndicale Solidaires en Ile-de-France**

Le défenseur syndical : quel est son rôle ?

Jusqu'à présent, ce sont les organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national qui désignent des salariés chargés d'exercer des fonctions d'assistance et de représentation des salariés devant le Conseil de prud'hommes. A partir du 1^{er} août 2016, ces salariés sont remplacés par le défenseur syndical, qui exerce des fonctions d'assistance ou de représentation devant les Conseils de prud'hommes et les Cours d'appel en matière prud'homale.

AKTOUCHE Hichem Karim	chargé de mission	01 40 55 58 22
ALEXANDRE Dominique	chargé en propriété intellectuelle	06 81 44 02 34
ALIAS Sylvain	responsable associatif	06 72 27 25 27
ANOUSONE Um	conseiller multi média	01 44 62 12 20
BAKEROOT Bertrand	moniteur d'atelier ESAT	06 52 52 17 83
BELAÏD Mehenna	agent d'accueil et de surveillance	01 40 15 82 68
BELHADJ SALAH Nabila	digital marketing business development	06 80 25 73 65
BELLOISEAUX Vincent	postier permanent syndical	06 64 28 88 77
BEN AMAR Amine	Cadre Ingénieur	06 14 85 18 79
BEN EL KHEZNADJI Abdel Ghani	Ouvrier d'encadrement	06 13 97 50 84
BILLE EPEE Samuel	agent de sécurité	06 59 37 46 32
BLANCHE BARBAT Romain	Agent SNCF	01 42 05 00 82
BLANCHOT Régis	Postier	01 40 18 79 99
BLE Ouloa Yvonne	Monitrice Educatrice	06 26 17 93 44
BOUDJEMLINE Lyes	Agent Sécurité Incendie	06 46 82 32 25
BOUGE Vientcent	Postier	06 03 62 22 99
BROCHE Dominique	Retraité	06 75 79 65 58
BRUNEEL Frédéric	conducteur de travaux	06 71 21 44 23
BUTIN Patrick	programmeur dessinateur	06 32 88 34 86
CALLIOT Christophe	informaticien	06 83 53 70 61
CARAMAN Nelly	aide soignante	06 85 55 69 95
CARIOU Loic	informaticien	01 44 62 12 20
CARRENO Daniel	retraité	07 81 14 46 80
CLEMENT Benoit	responsable associatif	06 89 38 00 56
COLARD Matthieu	Agent de service	01 42 05 00 82
CORAL Emmanuel	caissier vendeur	06 86 04 44 31
COULIBALY Abdoulaye	Consultant Informatique	06 32 68 49 82
COURTOIS COURRET Laurent	chef d'équipe	06 50 34 31 82
DEGL'INNOCENTI Stéphane	éducateur spécialisé	06 25 73 33 11
DEGOUSEE Laurent	animateur commerce	01 40 55 58 22
DENOYELLE Jean-François	Agent SNCF	06 34 57 55 38
DI PONZIO Antony	Conseiller commercial	06 35 51 53 89
DIKITE Diourou	agent de maitrise	06 79 02 81 77
DJURDJEVIC Sladjane	Salarié associatif	01 40 55 58 22
DRAYTON Jeanne	Technicienne Robinetterie	06 52 47 07 69
DULIEU Bertrand	Formateur pour Adultes	06 07 42 18 70

DUPIITS Patrick	Educateur spécialisé	06 33 25 30 93
EL MATOUSSI Makram	Agent SNCF	01 42 05 00 82
XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
FRISULLI Jean Louis	postier	01 40 18 79 99
GRANVILLE Samira	chargée de clientèle	06 15 02 78 39
GUILLEREY Bernard	Technicien	06 70 93 61 51
HADDAD Bassem	Ingénieur Consultant	06 09 99 11 05
HARDY Julien	Responsable Secteur logistique	06 85 53 73 74
HLAOUI Aouatef	Administratrice de formation	06 66 41 57 43
IBARA Nathalie	Secrétaire d'Agence	06 60 59 67 28
KABADI BAULE Elisabeth	chargé d'exploitation	06 25 48 01 12
KERDAGH Aïcha	Sans emploi	06 81 96 04 92
KHENNICHE Mohamed	Technicien Banques	06 66 61 04 12
KOEBEL Vincent	Conseiller Emploi	06 63 29 19 32
KOÏTA Moussa	conseiller de vente	06 89 60 10 23
KONATE Samba-Lamine	Chef d'Equipe Sécurité Incendie	06 16 43 69 72
LALAU Richard	Formateur pour Adultes	07 85 43 48 03
LAPAIRE Mélanie	Hotesse Accueil	06 46 36 52 25
LOPEZ Jean Paul	Retraité	06 89 88 13 76
MAZA Nacer	Agent de Sureté	06 63 09 81 86
MESSACI Sabrina	Conseiller relation abonné	06 38 17 29 65
MEUDEC Erwan	agent de sécurité	06 69 18 18 54
MONTFUMAT Geneviève	éducatrice spécialisée	06 67 56 43 60
MORA Lucie	employée d'administration	01 40 18 79 99
MOULIE Gisèle	retraîtée de la poste	01 48 51 05 93
NOLOT Pierre	Retraité Journaliste	01 48 04 74 53
NOUNGA Jacques Antoine	employé prévention sécurité	07 81 70 58 31
PAGNERRE Joël	Secrétaire	06 80 31 52 69
PEIGNEY Sébastien	secrétaire	06 21 07 43 09
PETRIARTE Patrice	administrateur adjoint	06 44 97 13 65
PEYREGA Fabrice	Retraité	07 77 97 67 91
POIRIEZ Francky	Responsable de site	06 50 00 91 72
POPESCU Cristian	chef d'équipe sécurité incendie	06 60 98 87 30
POULAIN Véronique	Chargée de mission	01 40 55 58 22
QUASHIE Octave	postier	06 88 55 73 28
QUELEN-YAMAGUCHI Hervé	Postier	06 44 73 42 96
RABEH Imad	Agent SNCF	06 24 83 19 31
RAMOS Carlos	ingénieur logiciel	06 83 88 76 48
	Agent SNCF	
RICCI- ATABAKI RAD Maryline	secrétaire de direction	06 30 84 82 40
ROBERT Joffrey	agent courrier	06 52 52 02 17
RODRIGUEZ Antoine	collaborateur parlementaire	06 46 02 13 51
SAINT FELIX Isabelle	Responsable de site	07 82 17 62 31
SALMI Mohammed	conseiller relation consommateur	06 52 46 48 44
SAMSON Willem	responsable juridique	01 40 18 18 10
TRIPET Pascal	Technicien - Atelier	06 89 02 96 59
ULLDEMOLINS Pierrette	monitrice principale	06 50 46 14 67
VAUTOUR Christine	comptable	06 21 41 03 89
VAYER Véronique	agent de sûreté aéroportuaire	01 40 18 79 99
ZIANI Ali	Postier	06 95 28 06 35
ZINENBERG Pierre	agent d'accueil et de surveillance	01 40 15 82 68
ZONZINI Luigina	Credit Manager	06 25 41 26 52
ZWOBADA olivier	Factotum	06 11 53 89 68

Conseillers du salarié Solidaires en Ile-de-France

Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux), le salarié convoqué à un entretien préalable à un licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail peut se faire assister lors de cet entretien par un conseiller du salarié.

Les conseillers du salarié ne peuvent intervenir que dans le département dans lequel ils sont nommés. Pour cette raison, le conseiller du salarié choisi doit faire partie de la liste du département dans lequel aura lieu l'entretien préalable, qui peut donc être différent du département du lieu de travail ou du lieu d'habitation.

Liste des conseillers du salarié des Hauts-de-Seine

Arrêté du 8 septembre 2014

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / tProfession	Adresses	Téléphones
BENJEDDIG Abdoullah	92 Sud	Tous secteurs	Solidaires 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne Colombes	01 42 42 71 82
HENNEQUIN Christophe	92 Sud	Tous secteurs		01 42 42 71 82
KHANCHOUCHE Abdelhakim	Boulogne, Issy les Moulinaux, Bagneux, Malakoff, Le Plessis Robinson, Châtillon, Montrouge			01 42 42 71 82
LEBELLEC Philippe	92 Sud		SNJ 33 rue du Louvre 75001 Paris	01 42 42 71 82

Liste des conseillers du salarié des Yvelines

Arrêté du 20 février 2014

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ALIAS Sylvain	Saint Quentin en Yvelines et ses environs	Animateur	Solidaires 140 Avenue Maréchal Leclerc 78670 Villennes Sur Seine	06 72 27 25 27
BONAL Serge	Versailles et Yvelines Sud	Adj. cadre hospitalier		06 88 33 19 61
BRUNEEL Frédéric	Poissy, Val de Seine	Conducteur de travaux		06 71 21 44 23
DAHMANI Abdelkader	Yvelines, Nord et Est	Moniteur d'atelier		06 22 76 50 91
EL HAMOUS Dris	Poissy, Val de Seine	Cariste		06 46 34 91 53
GUESDON Pascal	Tout le département	Technicien		06 73 31 61 78
LAURET Fabienne	Yvelines Nord	Retraîtée		06 74 92 20 24
ZAOUAOU Brahim	Tout le département	Cariste		06 52 52 94 56

Liste des conseillers du salarié de l'Essonne

Arrêté du 1^{er} septembre 2014 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2012

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
CAMARA Mamadou	Tout le département	Conducteur receveur	Solidaires Place du Général de Gaulle- La poste	06 73 19 22 52
EVEN Guillaume		Technicien Informaticien		01 60 77 87 95
NSUKA Catherine		Educatrice spécialisée		01 60 77 87 95

Solidaires Val de Marne

Nom et Prénom	Qualité	Zone intervention	Syndicat	Adresse	Téléphones
DELABBES Mohamed	Chauffeur	Val de Marne	Solidaires	Maison des syndicats Créteil	06 08 68 10 22
METROUNI Hamou	Préparateur de commandes	Val de Marne	Solidaires	Maison des syndicats Créteil	06 50 74 03 52

Liste des conseillers du salarié de Seine-et-Marne

Arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 8 octobre 2012

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ALEXANDRE Dominique	77 sud	Chargé de propriété intellectuelle	UD Solidaires 77 629 Rue d'Egrefin BP 584 77016 Melun	06 81 44 02 34
ARTERO-GUEVARA Sandrine	Marne-la-Vallée Coulommiers	Assistante du personnel		06 44 29 59 32
LACAILLE Christelle	Marne-la-Vallée	Juriste		06 83 56 57 36
LECLERC Louis	77 Sud	Enseignant		01 60 71 15 78
NOPPE Eric	77 Nord	Agent de la Poste		01 60 56 99 40
SEROUYA Eric	Meaux Marne-la-Vallée	Agent de la Poste		01 60 56 99 40
ZEGHOUDI Omar	77 Sud	Chauffeur poids Lourds		01 60 56 99 40
ZEGHOUDI Yamna	77 Sud	Chef de service éducatif		01 60 56 99 40

Liste des conseillers du salarié de Seine-Saint-Denis

Arrêté du 1^{er} septembre 2015 modifiant l'arrêté du 8 octobre 2012

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ARNUEL Jean-Claude	93 Nord Est	Comptable	UL Bondy 2, rue Auguste Apollinaire 93140 Bondy	06 11 61 17 99
BALLIN Denis	93 Centre	Boucher	UL Montreuil 24, rue de Paris 93100 Montreuil	06 28 06 23 98
BRIGANTI Michel	93 Centre	Juriste	UL Montreuil 24, rue de Paris 93100 Montreuil	06 73 23 09 93
CARAMAN Nelly	93 Nord Est	Agent de la santé	UL Bondy 2, rue Auguste Apollinaire 93140 Bondy	07 82 99 42 68
COUZIS Georges	93 Centre	Juriste	UL Montreuil 24, rue de Paris 93100 Montreuil	06 25 23 26 00
GRANGER Dominique	93 Nord Est	Assistante de direction	UL Saint-Denis 9/11, rue Genin 93200 Saint-Denis	06 11 61 17 99
HENNEBERT Marc	93 Nord Est	Postier	UL Bondy 2, rue Auguste Apollinaire 93140 Bondy	01 60 56 99 40
OWAN Vanessa	93 Nord-Ouest	Infirmière	UL Saint-Denis 9/11, rue Genin 93200 Saint-Denis	01 60 56 99 40
SOVEAUX Sylvie	93 Nord-Ouest	Conseillère Commerciale	UL Saint-Denis 9/11, rue Genin 93200 Saint-Denis	06 89 93 70 56
SAHEB Bremtane	93 Nord-Ouest	Facteur	UL Saint-Denis 9/11, rue Genin 93200 Saint-Denis	07 82 99 42 68
TEIRLEINCK Jamila	93 Centre	Juriste	UL Montreuil 24, rue de Paris 93100 Montreuil	06 68 92 86 23
WOJCIK-MISZTAL Karine	93 Nord Ouest	Opératrice UEP	UL Saint-Denis 9/11, rue Genin 93200 Saint-Denis	07 82 38 35 44

Liste des conseillers du salarié de Paris

Solidaires Paris - 144 Boulevard de la Villette - 75019 paris

Nom et Prénom	Secteurs d'Activité / Profession	Téléphones	Nom et Prénom	Secteurs d'Activité / Profession	Téléphones
Abello Sandrine	Conseillère Télécommunications	06 74 35 54 66 01 44 62 12 25	LEVY Laurent	Hôtel Café restaurant	06 81 00 75 52
BILLE-EPEE Samuel	Agent de sécurité	06 59 37 46 32	LUXI Pascale	Assemblée Nationale	06 44 97 13 65
BOURDY Fabien	Conseiller financier	01 44 62 12 10	MAHE Patrick	Conseiller commercial Télécommunications	06 81 48 09 60 01 44 62 12 25
BUTIN Patrick	Industrie	06 32 88 34 86	MBOUNGOU NGOMA Innocent	Restauration ferroviaire	06 22 47 69 95
CALLIOT Christophe	Informatique	06 83 53 70 61	PETRIARTE Patrice	Assemblée Nationale	06 44 97 13 65
DRAYTON Jeanne	Industrie	06 52 47 07 69	POPESCU Cristian	Agent de sécurité	06 60 98 87 30
ELHADJ-DJIBRIL Dieng	Hôtel Café restaurant	06 31 63 57 50	QUELEN-YAMAGUSHI Hervé	Guichetier La Poste	06 44 73 42 96
EL MAHROUSS Mohamed	Hôtel Café restaurant	06 80 12 90 73	REKIK Lahouari	Commerce	06 31 27 84 15
HACHEMANE Lamia	Hôtel Café restaurant	06 95 06 72 68	RODRIGUEZ Antonio	Association	06 44 97 13 65
LETORT Laurent	Hôtel Café restaurant	01 40 07 36 35	THIRIET Christian	Facteur	01 44 62 12 10

Connaître ses droits
pour les faire appliquer



**La démission
en 7 questions**

Connaître ses droits
pour les faire appliquer



**Le bulletin de paie
en 7 questions**

Connaître ses droits
pour les faire appliquer

FREDEBIC LEFEBVRE PROPOSE LE
TÉLÉTRAVAIL PENDANT UN ARRÊT MALADIE



**Les arrêts maladie
en 5 questions**

Fiches réalisées par Solidaires afin de mieux connaître ses droits... pour les faire appliquer !

Solidaires, un outil au service des salariés quel que soit leur statut

Fiche 0 : Le contrat à durée
déterminée en 14 questions

Fiche 1 : Le Congé individuel de
formation en 10 questions

Fiche 2 : Le congé parental en
11 questions

Fiche 3 : Grossesse et travail en
12 questions

Fiche 4 : Les congés payés en
10 questions

Fiche 5 : La démission en 7 questions

Fiche 6 : Le Droit individuel à la
formation en 10 questions

Fiche 7 : Le droit de grève en
11 questions

Fiche 8 : Les jours fériés et les ponts
en 6 questions

Fiche 9 : Licenciement (préavis,
congés payés et indemnités) en
10 questions

Fiche 10 : La rupture conventionnelle
du CDI en 5 questions

Fiche 11 : Les sanctions disciplinaires
et le règlement intérieur en
7 questions

Fiche 12 : Le temps partiel en
6 questions

Fiche 13 : Le bulletin de paie en
7 questions

Fiche 14 : Le cumul d'emploi en
10 questions

Fiche 15 : Les heures supplémentaires
en 5 questions

Fiche 16 : Les arrêts maladie en
5 questions

Fiche 17 : Le travail de nuit en
6 questions

Fiche 18 : Le conseil de prud'hommes
en 10 questions

Fiche 19 : Les congés sabbatiques et
les congés sans solde en 7 questions

Fiche 20 : Les accidents du travail en
6 questions

Fiche 21 : Le télétravail en
7 questions

Fiche 22 : La validation des acquis de
l'expérience en 7 questions

Fiche 23 : Le contrat de travail en
6 questions

Fiche 24 : Le harcèlement moral en
7 questions

Fiche 25 : Le harcèlement sexuel en
7 questions

Fiche 26 : L'entretien préalable en
7 questions

Fiche 27 : La vidéosurveillance au
travail en 7 questions

Fiche 28 : Les conséquences de
l'inaptitude en 4 questions

Fiche 29 : La saisie des
rémunérations en 5 questions

Fiche 30 : La prise en charge des frais
de transports collectifs par
l'employeur en 7 questions

Fiche 31 : La prise en charge des frais
de transports individuels par
l'employeur en 5 questions

Fiche 32 : Le salaire en 7 questions

Fiche 33 : Le travail le dimanche en
7 questions

Fiche 34 : Les accidents du travail en
7 questions

Fiche 35 : La prise d'acte de la rupture
du contrat de travail en 7 questions

Fiche n°36 : l'apprentissage en
11 questions